

République Française
Département du Rhône

OBJET DE LA DELIBERATION

N°08-2025 – Plan de Mobilité des
Territoires Lyonnais

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSIGNAN
RÉUNION DU 27 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt sept janvier deux mille vingt cinq à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, impasse de l'Odyssee, salle Jules VERNE à l'ODYSEE sous la présidence de Anita DI MURRO, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
BARRIOZ FANGET Hélène	X		FERRARI Julien	X	
BAYZELON Allison		X	GAMER Katia		X
BEAUDET Maryline	X		GHERBEZZA Françoise	X	
BECHDOLFF Nicolas	X		GROSSAT Clément		X
BLEYER Etienne	X		GUERIN Delphine		X
BOUSQUET Patrick	X		HENRY Bénédicte	X	
CERDA Michel	X		LATOURE Florence		X
COMTE René		X	LAUPER Camille	X	
DE SUREMAIN Frédéric	X		LAVOREL Laurent		X
DELECLOY Bénédicte	X		MARIEN Kassandre	X	
DI MURRO Anita	X		RUZ Florent	X	
DOS SANTOS Sylvane	X		SPARZA Hervé	X	
DUVAL Lionel		X	VELARDO Benoit		X
FADEAU Stéphanie	X				

Elu absent	Donne pouvoir à
Benoit VELARDO	Florent RUZ
Lionel DUVAL	Hélène BARRIOZ FANGET
Laurent LAVOREL	Nicolas BECHDOLFF
Allison BAYZELON	Anita DI MURRO
Florence LATOUR	Bénédicte HENRY
Katia GAMER	Camille LAUPER
René COMTE	Julien FERRARI

- Nombre de membres du Conseil Municipal : 27
- Présents : 18
- Qui ont pris part à la délibération : 25
- Date de la convocation : 21 janvier 2025

Secrétaire : Kassandre MARIEN

Rapporteur : Stéphanie FADEAU

Le 21 novembre 2024, le conseil d'administration de SYTRAL MOBILITE a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L 1214-28-2 du code des transports, le Président du SYTRAL MOBILITE sollicite l'avis du conseil municipal de PUSIGNAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **Punanimité** décide d'émettre un avis favorable avec les réserves suivantes :

- **Finalisation du mode doux avec MEYZIEU**
- **Arrêt RHONE EXPRESS sur SATOLAS GREEN**
- **Préservation de la ligne 47**

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 29/01/2025

Le Secrétaire

Kassandra MARIEN



Le Maire

Anita DI MURRO

